P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de SAINT PIERRE DE CHANDIEU

4.2. Documents graphiques du règlement

4.2.a. Planche Nord

Hors risques naturels, risques technologiques et nuisances sonores

Échelle : 1/5.000ème

Vu pour être annexé
à la délibération d'Approbation du PLU
en date du 28 février 2013

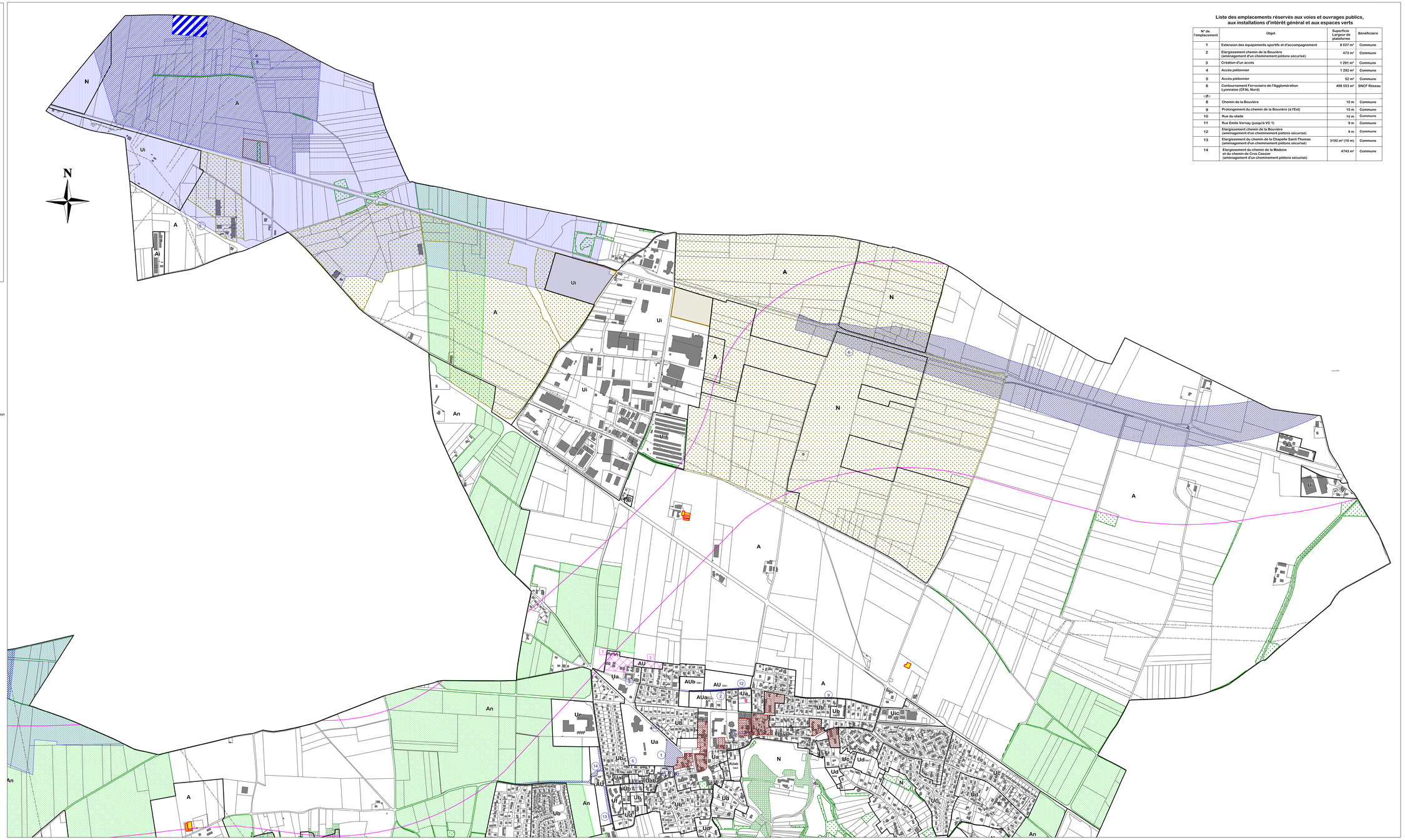

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie Largeur de plateforme	Bénéficiaire
1	Extension des équipements sportifs et d'accompagnement	8 037 m²	Commune
2	Elargissement chemin de la Bouvière (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	473 m²	Commune
3	Création d'un accès	1 291 m²	Commune
4	Accès piétonnier	1 292 m²	Commune
5	Accès piétonnier	52 m²	Commune
6	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL Nord)	498 553 m²	SNCF Réseau
7			
8	Chemin de la Bouvière	10 m	Commune
9	Prolongement du chemin de la Bouvière (à l'Est)	10 m	Commune
10	Rue du stade	10 m	Commune
11	Rue Emile Vernay (jusqu'à VC 1)	9 m	Commune
12	Elargissement chemin de la Bouvière (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	9 m	Commune
13	Elargissement du chemin de la Chapelle Saint-Thomas (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	3192 m² (16 m)	Commune
14	Elargissement du chemin de la Madone et du chemin de Cros Cassier (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	4743 m²	Commune

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua / Uab — Zone dense (centre-bourg)
- Ub — Zone de première extension du centre
- Uc — Zone pavillonnaire
- Ud — Zone bâtie de plus faible densité
- Uf — Zone d'habitat intermédiaire ou groupé
- Ue — Zone d'équipements publics
- Ui / Uia / Uic — Zone d'activités

ZONES A URBANISER

- AU — Zone d'urbanisation future
- AUa / AUab / AUb — Zone à aménager à vocation principale d'habitat

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Aa — Secteur lié à l'activité existante de stockage de produits agricoles (STECAL)
- Ai — Secteur bâti (gestion des activités existantes) STECAL
- An — Zone agricole à enjeux naturel et paysager

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle protégée
- Ne — Secteur lié à l'activité de réception et de restauration (STECAL)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

- Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- Secteur de richesse du sol et du sous-sol (carrière et aires nécessaires)
- Espaces Boisés Classés
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Zh — Zone humide
- Corridor écologique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Emplacement réservé logements sociaux (100 %)
- 1 — Numéro de l'opération
- Secteur d'attente de projet
- Elément bâti remarquable du paysage
- Changement de destination
- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul à respecter)
- Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) Périmètre d'étude partie Sud - décision ministérielle du 15/04/2009
- Site pollué ou potentiellement pollué (bases de données BASOL et BASIAS)

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé
- 1 — Numéro de l'opération

AUTRES INFORMATIONS

- Ligne électrique